



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE PARIS

Agence : [REDACTED]



Chère Cliente,

Vous avez souscrit un contrat Nuances 3D pour préparer vos projets d'avenir et profiter du cadre fiscal avantageux de l'assurance vie.

A la recherche de sécurité, vous avez investi dans le FCP garantis Doublo Monde2.
Ce FCP arrive à échéance le 2 février 2008.

Comme il vous l'a été annoncé à la souscription, le capital que vous avez investi est totalement garanti à l'échéance. Fidèle à son engagement de transparence, la Caisse d'Épargne souhaite d'ores et déjà vous informer que la performance de Doublo Monde2 ne devrait pas être au rendez-vous. En effet, la reprise des marchés financiers initiée depuis 2004 ne permettra pas de compenser les baisses subies pendant les crises boursières de 2001 à 2003. Toutefois, la garantie du capital jouera pleinement et vous permettra de récupérer, à l'échéance, l'intégralité de votre capital net de frais sur versements.

A cette date, et sauf choix contraire de votre part, les fonds issus de votre FCP seront automatiquement réinvestis sur le fonds en euros à taux garanti de votre contrat Nuances 3D.

Cependant nous vous offrons la possibilité de choisir dès maintenant avec votre conseiller la façon dont vous souhaitez que votre capital soit réinvesti à l'échéance. Celui-ci vous présentera les différents choix offerts par votre contrat et déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à vos objectifs d'épargne.

Et pour vous remercier de votre fidélité, votre conseiller vous proposera de profiter d'une offre qui vous est exclusivement réservée :

Un taux de 4,50% garanti en 2008*

Si vous choisissez de réinvestir au moins 25% des fonds issus de votre FCP sur l'un des supports boursiers de Nuances 3D, la part restante placée sur le support en euros bénéficiera d'un taux garanti de 4,50% en 2008*. Vous bénéficierez ainsi à la fois d'un taux privilégié et des perspectives de rendement des marchés financiers sur le long terme.

0 % de frais d'arbitrage vers les supports boursiers

Si vous réinvestissez une part des fonds issus de votre FCP sur des supports boursiers de Nuances 3D, vous bénéficierez de plus de la gratuité des frais d'arbitrage.

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre conseiller en renvoyant le coupon ci-dessous. A votre entière disposition, il répondra à toutes vos questions concernant l'échéance de votre FCP et l'offre exclusive de réinvestissement que nous vous réservons.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Chère Cliente, l'expression de mes salutations distinguées.

Votre Directeur d'agence

*La part des sommes issues de votre FCP échu investie avant le 31/03/2008 sur Nuances Sécurité le fonds euros de Nuances 3D bénéficiera d'un taux exceptionnel en 2008 de 4,50% si le versement est investi au moins à 25 % sur des supports financiers permanents. Ce taux est attribué au 31/12/2008. Il s'entend hors prélèvements sociaux et net de frais de gestion.
Nuances 3D est un contrat d'assurance vie de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré.